



Déclaration CAPD spécifique classe exceptionnelle

du jeudi 11 juillet 2019

Le SNUipp-FSU s'est opposé dès sa création à la classe exceptionnelle, il s'en est expliqué lors de la promotion 2018 et la promotion 2019 lui donne encore une fois cruellement raison.

Cette classe exceptionnelle est l'expression d'une Administration qui ne se résout pas à penser autrement qu'à travers l'avancement au mérite. Quand il faudrait former, soutenir, étayer, donner les moyens, donner confiance, l'Administration distribue des satisfecit sur une « manière de servir » qui va bien au-delà du seul exercice du métier, sinon comment interpréter l'exclusion d'un collègue de cette promotion au regard d'un dossier que la justice a clos, et pour lequel il a déjà chèrement payé. C'est une nouvelle sanction, carotte et bâton.

Quel adage prévaut à l'établissement de la « fonction particulière » comme critère d'attribution des promotions ? Faut-il tous être conseillers pédagogiques, directeurs, enseignants référents, travailler en éducation prioritaire ou s'exiler à l'étranger pour espérer la reconnaissance de l'Administration ? L'enseignant anonyme et discret qui remet année après année l'ouvrage sur le métier et le peaufine quotidiennement en artisan consciencieux dans la recherche d'une efficacité accrue a-t-il démérité ?

C'est envoyer un message bien condescendant à la majorité des collègues qui œuvrent chaque jour modestement au bon fonctionnement de l'École de la République sans attendre de remerciements, et c'est d'ailleurs sans doute une reconnaissance financière plus qu'une reconnaissance de principe que les 97 collègues qui ont demandé à bénéficier de cette promotion recherchaient.

Et parce qu'il est l'expression ultime d'un système méritocratique particulièrement inique, l'échelon spécial voit très logiquement réalisée la promotion de 7 hommes contre seulement 2 femmes pour une profession majoritairement féminisée ! Ce seul argument suffirait à s'opposer à l'existence de l'échelon spécial.

Enfin pour ajouter le cynisme à l'injustice, la date tardive de cette CAPD ne laisse guère de choix aux collègues promus qui ont déjà demandé à faire valoir leur droit à la retraite que de renoncer à cette promotion, sauf à finir de façon très aléatoire et certainement inconfortable leur carrière pourtant qualifiée de bons et loyaux services. C'est tout simplement scandaleux et le gouvernement en porte seul la responsabilité.

C'est pour toutes ces raisons que le SNUipp-FSU votera contre.